

**DES SERVICES POUR ACCOMPAGNER LE CREATEUR ET LE REPRENEUR  
D'ENTREPRISES DANS LEURS PARCOURS**

### 1. LES DEMI JOURNEES DE LA CREATION ET ATELIERS TECHNIQUES

Ces réunions d'informations générales sont ouvertes à tous les porteurs de projet.

L'objectif est de prendre connaissance **des étapes clés** de la **conduite d'un projet**, d'acquérir la **méthodologie de l'approche marché** et de **recenser les moyens** inhérents au projet.

Ces réunions gratuites ont lieu aux Centres de service d'Angers, Cholet et Saumur.

Les Ateliers Techniques sont des réunions destinées aux personnes ayant préalablement suivi les demi-journées d'information. L'objectif est d'aborder les aspects techniques d'un projet de création/reprise ; **étude prévisionnelle et montage financier** - Les **statuts juridiques, régimes fiscaux et statuts sociaux** – Les **aides** - Les **démarches administratives** – Les **relations avec le banquier, l'expert comptable ...**

Sur Angers, ces réunions gratuites ont lieu le dernier mercredi de chaque mois de 9 H à 11 H. **SUR INSCRIPTION.**

Sur Saumur, les réunions thématiques sont organisées trimestriellement. **CONSULTER POUR LES DATES.**



### 2. DES OUTILS DOCUMENTAIRES ET ECONOMIQUES

La CCI de Maine-et-Loire met gratuitement à la disposition de tout porteur de projet différents outils documentaires afin de l'aider dans son étude de marché et dans l'élaboration de son dossier économique et financier : Dossiers techniques sur la création-reprise - Information sur l'économie nationale, régionale et locale (annuaires, études, dossiers documentaires...) - Annuaires d'entreprises – Relais local INSEE.

Afin de permettre au porteur de projet d'accéder à des produits de marketing direct (informations pour des prospections et études de marché), la **banque de données des entreprises** commercialise (tarifs disponibles sur simple demande) différents produits: annuaire des entreprises de la circonscription angevine – CD Rom Régional – fichiers d'entreprises « sur mesure » (listes, étiquettes et disquettes) et comprenant différents critères de recherche. La sélection peut se faire sur la France entière.



### 3. STAGE « 5 JOURS + 1 POUR ENTREPRENDRE »

La gestion d'une entreprise est un véritable métier requérant une polyvalence d'aptitudes et de compétences. Il s'agit donc de donner aux créateurs les outils nécessaires pour mener leur projet à l'état de réalisation, et les **initier aux notions indispensables en matière de gestion d'une entreprise.**

Cette formation, d'une durée de 5 jours et d'un coût de 152 €, est proposée à tout porteur de projet. Sont abordés les thèmes suivants : Etude de marché et choix commerciaux - Statut social du dirigeant - Assurance des biens et responsabilité civile - Choix de la forme juridique - Construire ses comptes prévisionnels - La fiscalité de l'entreprise.

Une journée supplémentaire sur option (30 €) sur l'évaluation et le plan de reprise d'une entreprise est également proposée sur Angers.



## 4. UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

---

L'objectif est d'aider le créateur ou repreneur à analyser son projet, à l'accompagner dans l'élaboration de son dossier économique et financier, à le conseiller sur les dossiers d'aides ainsi que sur les formalités d'immatriculation. Cet accompagnement s'adresse aux futurs ressortissants de la CCI de Maine-et-Loire. Les conseils de 1<sup>er</sup> niveau sont gratuits, et une participation financière est demandée pour des prestations spécifiques : accompagnement individuel approfondi, approche du marché, élaboration du budget prévisionnel, assistance au montage de dossier d'aides (ACCRE...), mobilisation de garantie bancaire. Les **conseils** au titre de l'accompagnement individuel peuvent porter sur l'adéquation homme/projet, l'analyse du marché (clients, concurrents, fournisseurs), l'étude commerciale (emplacement, positionnement concurrentiel, politique de communication), les réflexions juridiques fiscales et sociales (formes juridiques, régimes d'imposition, réglementation commerciale, statut du dirigeant), financier... Une assistance pour des recherches de financements, de locaux ou de partenaires est également proposée.

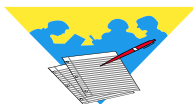


## 5. UN PASSEPORT ENTREPRENDRE

*Contacts : Laurence BOUTON- ☎02.41.74.70.22*

---

Un Passeport Entreprendre peut être délivré gratuitement au créateur ou repreneur lui permettant de bénéficier de **conseils privilégiés** auprès des partenaires du réseau Entreprendre en Anjou : expert-comptables, avocats et notaires, caisses de retraite, banques, Comité d'Expansion, Angers Agglomération Développement, assureurs... La validation du projet par le Comité technique local d'Entreprendre en Anjou facilite l'accès auprès des établissements financiers et des organismes de garantie bancaire, et assure un suivi de l'entreprise pendant 3 ans. Ce passeport s'adresse aux porteurs de projets susceptibles d'être ressortissants de la CCI de Maine-et-Loire, et répondant à certaines conditions (adéquation homme/projet, état d'avancement du projet, critères de faisabilité...).



## 6. UN CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

*Contact CFE : 02.41.20.54.10*

---

Lieu de passage obligatoire, il accueille et informe les porteurs de projet sur les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'immatriculation au **Registre du Commerce et des Sociétés**, ainsi que la réglementation en vigueur. Il reçoit les entreprises commerciales, industrielles et de services, et les exploitants individuels de la compétence de la CCI de Maine-et-Loire. Il transmet votre déclaration à tous les organismes destinataires, lorsqu'elle est complète. En fonction de la prestation choisie, l'assistance aux formalités, pour les futurs ressortissants de la CCI de Maine-et-Loire, est gratuite ou payante (Contacter le CFE pour plus de renseignements).



## 7. UN SUIVI DE L'ENTREPRISE

*Contacts : Martine BILLARD- ☎02.41.74.70.22*

---

L'objectif est d'accompagner la nouvelle entreprise au cours de ses trois premières années, afin d'assurer sa pérennité. La jeune entreprise peut ainsi bénéficier d'un accompagnement individualisé après sa création. Ce suivi sur trois ans est adapté aux besoins de l'entreprise bénéficiaire. Il comprend notamment la mise en place de tableaux de bord, une vérification de la bonne utilisation des outils et de leur pertinence, ainsi qu'un point à chaque bilan annuel.

Le suivi s'adresse aux entreprises ressortissantes de la CCI Maine-et-Loire.

**Centres de services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire**

**ANGERS : Centre Pierre Cointreau - 132 avenue De Lattre de Tassigny – BP 51030 – 49015 Angers Cedex 01**

**Contact : Bénédicte OUSSET - Tél.: 02.41.74.70.22 - Fax : 02.41.74.70.18**

**CHOLET: 34, rue Nationale - B.P. 22116 - 49321 Cholet**

**Contact : Fabienne MARTIN - Tél. : 02 41 49 57 27 - Fax. : 02 41 49 10 10**

**SAUMUR : 11 Rue du Maréchal Leclerc– 49 412 SAUMUR cedex**

**Contact : Laetitia CLAVEREUIL - Tél. : 02 41 83 53 50 – Fax.: 02 41 67 27 99**

**(plans d'accès disponibles)**

**[www.maineetloire.cci.fr](http://www.maineetloire.cci.fr) Horaires d'ouverture du lundi au vendredi inclus : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 30**